

La CE veut revoir les règles de commercialisation des produits agricoles

Une période de consultation s'ouvre jusqu'au 31 août

Le 8 juin, la Commission européenne a lancé une consultation publique dont l'objectif est de recueillir des avis sur les options politiques pour une éventuelle révision des normes de commercialisation de l'UE pour les produits agricoles. La consultation aborde en particulier le potentiel des normes de commercialisation pour augmenter l'offre de produits durables et rationaliser la législation actuelle.

La consultation, qui est ouverte pendant 12 semaines, du 8 juin au 31 août 2021, s'adresse aux opérateurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, tels que les producteurs, les commerçants, les détaillants et leurs associations, les consommateurs, les organisations de la société civile et les autorités nationales.

Annoncé dans la stratégie de la ferme à la table, l'examen suit un processus d'évaluation générale des normes de commercialisation de l'UE énoncées dans l'organisation commune des marchés, les « directives sur le petit-déjeuner » et les lois de la Commission.

Contexte

Les normes de commercialisation établissent la qualité des produits commercialisés auprès des consommateurs par le biais de règles obligatoires ou de conditions réservées facultatives. Ils s'appuient sur des spécifications techniques des produits pour définir des caractéristiques commerciales uniformes. Pour les produits agricoles, cela couvre la fraîcheur ou le calibrage, la présentation, l'étiquetage, l'emballage, etc., mais les spécifications des produits peuvent également affecter le processus et les méthodes de production. Les normes de commercialisation établissent des exigences de qualité minimales pour les produits commercialisés et vendus aux consommateurs et spécifient les caractéristiques des produits vendus en utilisant des termes spécifiques (par exemple, « ferme en plein air » pour les produits de volaille).

Adoptée en mai 2020 par la Commission, la stratégie de la ferme à la table vise à accélérer notre transition vers des systèmes alimentaires durables. Il comprend l'objectif de normes de commercialisation "pour assurer l'acceptation et la fourniture de produits durables".

Lien de l'article : <https://www.olimerca.com/noticiadet/-la-ce-quiere-revisar-las-normas-de-comercializacion-de-productos-agricolas-/420498c18155a4f785cb9965e8f9d4b3>

